



Extrait de délibération

Comité syndical 22 novembre 2021 – Parthenay

Identifiant
2021-11-008

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-deux novembre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. M Claude DIEUMEGARD a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 15 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires, 29 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle	AUDEBERT Claude	

LEADER 2014-2020 - Fiche action 5 : Validation du plan de financement de la charte forestière et de la demande de subvention.

La charte forestière est un outil d'inventaire, de qualification, de gestion, d'adaptation et de valorisation des forêts de Gâtine. Cette action est issue du Plan d'actions de la Trame Verte et Bleue. Une Charte Forestière de Territoire (CFT) permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts, naturalistes...), un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire. La CFT est un véritable outil pour dynamiser l'amont comme l'aval de la filière. Cette action est présentée au titre des actions du préfiguration du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action est le suivant :

Plan de financement prévisionnel - Charte forestière			
Dépenses		Prévisionnel recettes	
Postes de dépenses	Coût	Financeur	Prévisionnel
Poste salarié au Pays de Gâtine 24 mois : réalisation du diagnostic et animation de la démarche jusqu'au plan d'actions	65 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine au titre des actions de préfiguration PNR	51 500 €
Encadrement CRPF et analyse de données	10 000 €	Fonds européens : LEADER	25 000 €
Frais généraux et communication	5 000 €	Autofinancement du Pays de Gâtine	3 500 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Le Comité Syndical décide :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- autoriser le Président à solliciter le financement du LEADER,
- autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD